

Communauté
de CommunesHaut Limousin
en Marche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE**

SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

BUDGET PRIMITIF 2025

2025_053

BUDGET PRINCIPAL ET MAINTIEN DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 mars 2025.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PEYRONNET Claude, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, SAILLARD Madeleine.
En exercice	62	
Titulaires Présents	45	
Suppléants Présents	1	
Pouvoirs titulaires	6	
Votants	52	

PRÉSENT Suppléant : DACKOW Jean-Michel.

POUVOIRS hors suppléant :

- COURTIOUX Vincent donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia ;
- DE LA SALLE Jacques donne pouvoir à PERRIN Jean-François ;
- LAURENT-DUSSY Claudine donne pouvoir à DAVID Daniel ;
- MAURY Alice donne pouvoir à LAVERGNE Viviane ;
- ROCH Jean-Marie donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- SCHIRA Bruno donne pouvoir à GORIN Claudine.

Excusés : AUBRUN Lynda, BARRIERE Jean-Paul, BREGEON Pascal, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, LONDEIX Colette, SINGEOT Anne-Marie, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Madame Madeleine Saillard, Vice-Présidente déléguée aux budgets, présente le projet de budget primitif « du Budget Principal » ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-1 et L 2312-1 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 applicable au Budget Principal (délibération N°2022_106 du 19 septembre 2022 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2024 portant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

Vu la délibération N°2024_040 du 15 avril 2024 portant adoption du vote des taxes locales sur les ménages,

Considérant la teneur des débats sur les orientations budgétaires en date du 10 février 2025 ;

Considérant le projet de Budget Principal présenté par Madame Saillard, vice-présidente déléguée aux budgets, soumis au vote par nature et avec présentation fonctionnelle ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'adopter le budget primitif du Budget Principal 2025 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement avec un maintien des taux de fiscalité.

Le Budget Principal s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi, avec des taux de fiscalité locale 2024 maintenus pour 2025 :

Fonctionnement :	15 907 449,00 €
Investissement :	8 214 350,00 €

Les taux de fiscalité 2024 maintenus pour 2025, sont les suivants :

Taxe sur le foncier bâti :	1,80 %
Taxe sur le foncier non bâti :	11,21 %
Taxe d'habitation :	15,44 %.
Contribution Foncière des Entreprises	27,30 %.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Abstention : 1 (DELPEUCH Dominique)
Contre : 2 (DUFOURD Jacques, PAILLER Alain)
Pour : 49

Adoptée à la majorité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le
Président
Date de signature : 15/04/2025
Qualité : Signature des ACTES par le
Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois


Conseil Communautaire 12-03-2025



Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus communautaires

Indemnités des élus comm

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publiée le **15 AVR. 2025**
 ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE



Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la
 présentation des indemnités 2024 versées aux élus communitaires :

Nom – prénom	Fonction	Montant brut annuel 2023 des indemnités en qualité d' élu communautaire	Formation	Frais de déplacement
Jean François PERRIN	Président	24 046.56 €	0 €	240 €
Odile BERGER	1 ^{er} Vice-Présidente	10 176.00 €	0 €	0 €
Gilles REYNAUD	2 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	240 €
Claude PEYRONNET	3 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Xavier GUIBERT	4 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Jean Paul BARRIERE	6 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Pascal COMBECAU	7 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Fabrice NIVARD	8 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Patricia MARCOUX-LESTIEUX	9 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Alain JOUANNY	10 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Christian JACQUIER	11 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Madeleine SAILLARD	12 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Jacques de la SALLE	13 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Sophie DRIEUX	14 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Jean Marie ESCLAMADON	15 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Ginette IMBERT	1 ^{ère} Conseillère déléguée	2 959.56 €	0 €	0 €
Daniel MAITRE	2 ^{ème} conseiller déléguée	2 959.56 €	0 €	0 €
Anne Marie SINGEOT	3 ^{ème} conseillère déléguée	2 959.56 €	0 €	0 €



Présentation des budgets primitifs 2025

Budget Prim

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

Pour l'exercice 2025, l'agrégation du budget principal et des 6 budgets annexes s'équilibre en recettes et en dépenses,

en fonctionnement et en investissement

à

43 250 458 €

réparties comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total des prévisions	Proportion par rapport au total
Budget principal	15 907 449 €	8 214 350 €	24 121 799 €	56%
Budgets annexes M4 et M49	7 202 423 €	6 818 158 €	14 020 581 €	32%
OM REOM	3 996 923 €	1 529 700 €	5 526 623 €	13%
Assainissement	3 205 500 €	5 288 458 €	8 493 958 €	20%
Budgets annexes Economie	1 240 204 €	2 014 424 €	3 254 628 €	8%
ZA CCHLeM	571 442 €	1 354 397 €	1 925 839 €	4%
Ateliers relais	668 762 €	660 027 €	1 328 789 €	3%
Budgets annexes Tourisme	832 543 €	1 020 907 €	1 853 450 €	4%
Hôtel Snack Mondon	154 533 €	105 926 €	260 459 €	1%
Site des Pouyades	678 010 €	914 981 €	1 592 991 €	4%
TOTAL	25 182 619 €	18 067 839 €	43 250 458 €	100%

Analyse budgétaire 2017 - 2025



Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15 AVR. 2025

ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

Rappel des budgets votés depuis 2017 jusqu'à aujourd'hui

-

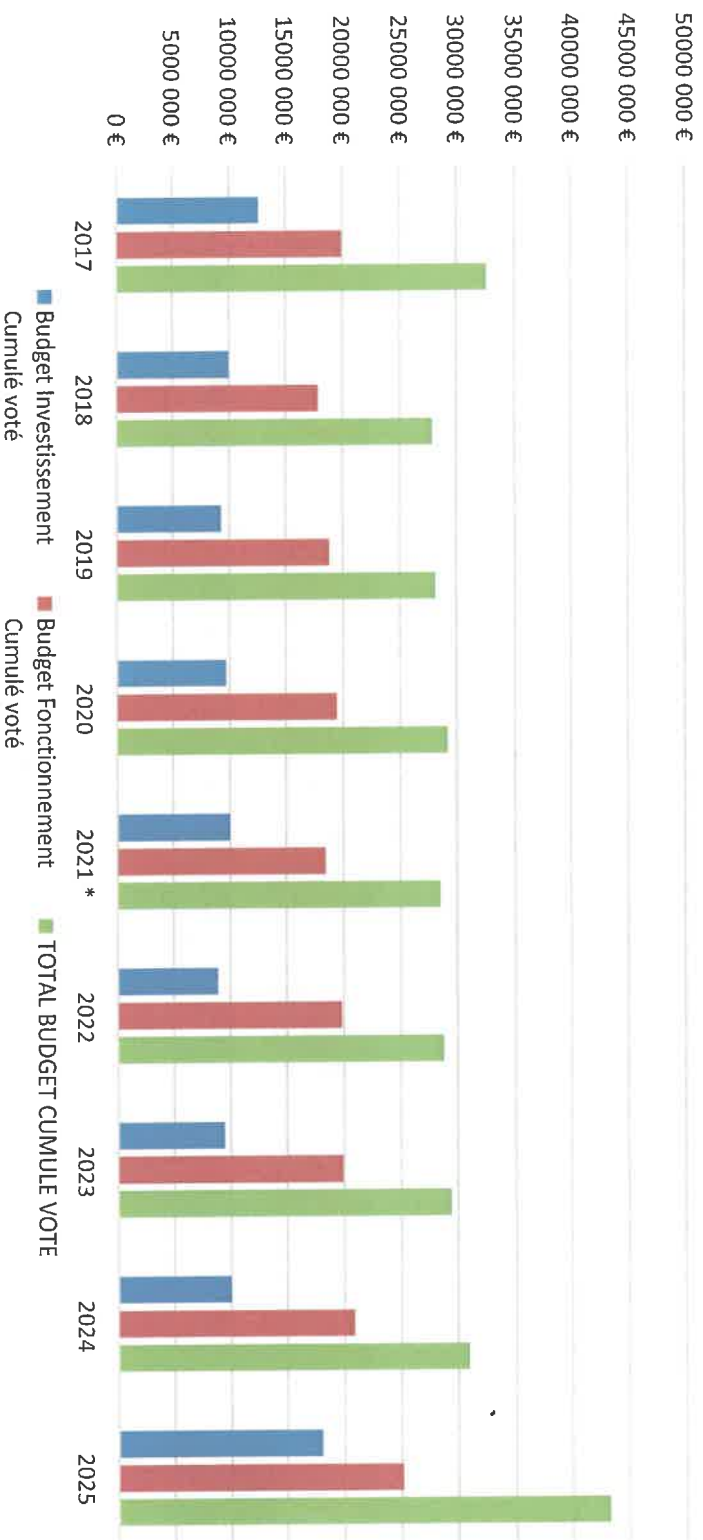
Budget principal + budgets annexes

	2017	2018	2019	2020	2021 *	2022	2023	2024	2025	Evolution 2017/2025
Budget Investissement Cumulé voté	12 651 448 €	10 018 271 €	9 283 602 €	9 697 612 €	10 074 471 €	8 903 621 €	9 456 781 €	10 038 437 €	18 067 839 €	42,81%
Budget Fonctionnement Cumulé voté	20 016 371 €	17 914 472 €	18 905 872 €	19 527 008 €	18 502 157 €	19 912 048 €	19 985 072 €	20 954 039 €	25 182 619 €	25,81%
TOTAL BUDGET CUMULE VOTE	32 667 819 €	27 932 743 €	28 189 474 €	29 224 620 €	28 576 628 €	28 815 669 €	29 441 853 €	30 992 476 €	43 250 458 €	32,39%

Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publié le **15 AVR. 2025**
 ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

BUDGETS CONSOLIDES VOTES 2017 - 2025



L'évolution importante entre 2024 et 2025 s'explique principalement par la prise de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2025



CA – CFU BUDGET 2017 -2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15 AVR. 2025

ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

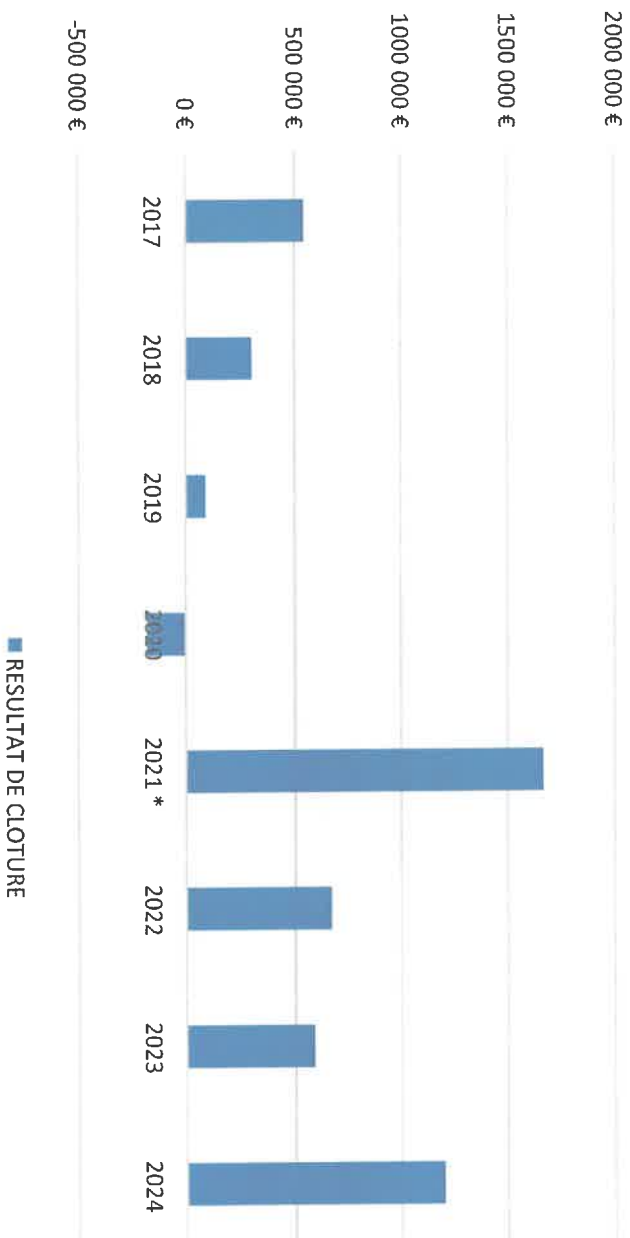
Rappel des résultats de clôture du Budget Principal
(BA intégrés au budget principal en 2023 inclus –
Enfance jeunesse , Prévention, voirie, ADS/Urba)

	2017	2018	2019	2020	2021 *	2022	2023	2024
RESULTATS DE CLOTURE	548 361 €	308 976 €	95 519 €	-179 109 €	1 666 987 €	674 348 €	593 984 €	1 200 776 €

CA – CFU BUDGET 2017 - 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

EVOLUTION RESULTAT DE CLOTURE 2017 - 2024



CAF BUDGET PR 2017 -2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT:

CAF brute = Recettes réelles fonctionnement – Charges réelles fonctionnement
(y compris les intérêts de la dette)

CAF nette = CAF brute – remboursement du capital des emprunts
indicateur de gestion qui mesure la capacité de la CCHLeM à dégager au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Taux d'Épargne Brut = CAF brute / Recettes réelles de fonctionnement

Indicateur essentiel pour évaluer la stabilité financière d'une communauté de communes. Il est important de noter que le seuil minimum à atteindre est de 10 %. En deçà de ce seuil, la collectivité est exposée à un risque significatif, voire à une perte totale d'épargne, ce qui est considéré comme un seuil d'alerte.

Situation financière du budget principal de la CCHLeM depuis 2017

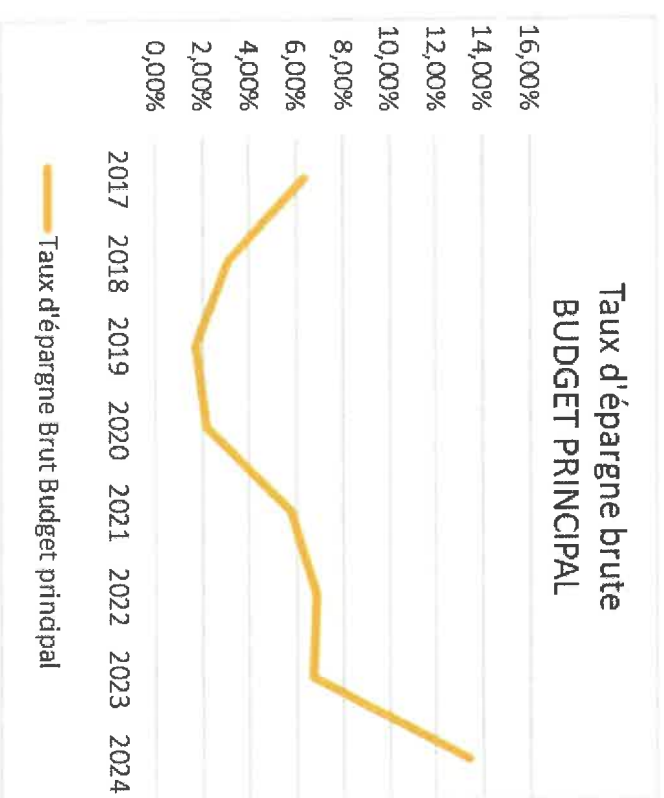
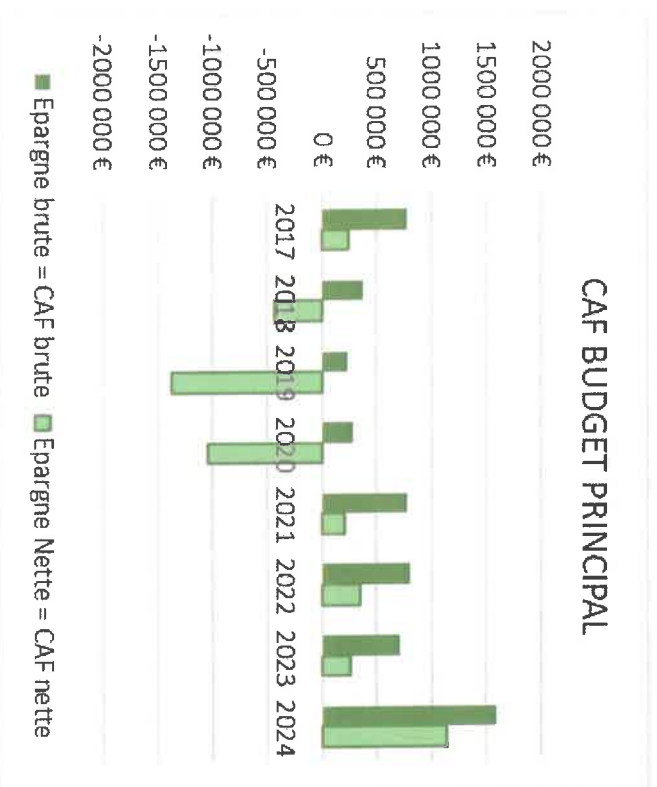
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute = CAF brute	777 466 €	380 750 €	220 772 €	287 956 €	775 424 €	794 282 €	705 428 €	1 594 398 €
Remboursement de la dette	539 742 €	808 404 €	1 589 678 €	1 322 599 €	575 412 €	440 039 €	449 324 €	459 337 €
Epargne Nette = CAF nette	237 725 €	-427 654 €	-1 368 907 €	-1 034 643 €	200 012 €	354 243 €	256 104 €	1 135 061 €
Taux d'épargne Brute Budget principal	6,34%	3,13%	1,73%	2,19%	5,77%	6,85%	6,71%	13,47%

CAF BUDGET PRINCIPAL 2017 -2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT:

- Budget principal 2024



En 2024, la CAF de la CCHLEM a dépassé le seuil de 10 %, atteignant 13,47 %, témoignant d'une amélioration de sa santé financière. Cette progression résulte de la mise en œuvre de la première phase du pacte financier et fiscal, visant à renforcer la capacité d'autofinancement pour soutenir les investissements structurants du PPI et favoriser le développement du territoire.



GESTION DE 2021 - 2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15 AVR. 2025

ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

Emprunts bancaires :

Projection de remboursement du capital jusqu'en 2030 :

Baisse significative du remboursement du capital depuis 2021, nombreux sont arrivés à échéance fin 2023.

Evolution avantageuse pour la CCHLeM car réduction des montants à rembourser sur les emprunts contractés et allègement de la charge financière libérant ainsi des ressources pour d'autres investissements ou projets prioritaires et amélioration de la CAF nette qui affiche une valeur positive en 2021.

Budget principal :

- ✓ encours de la dette au 31 décembre 2024 = 4 559 K€
- ✓ une épargne brute 1 595 K€
- ✓ délai de désendettement de 2,86 ans.

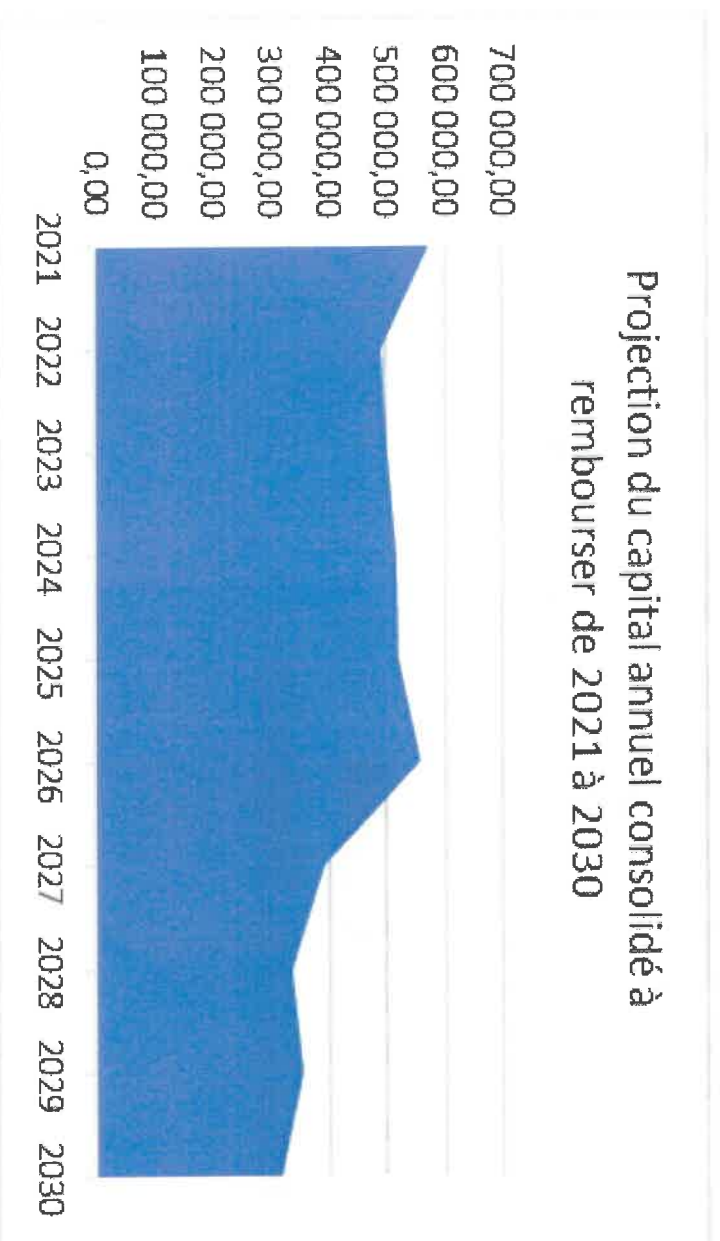
GESTION DE 2021 - 2030

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE



Emprunts bancaires :

Projection de remboursement du capital jusqu'en 2030 :





Budgets annexes

Economie

- **ZA CCHLeM**
- **Ateliers Relais**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Pour mémoire, ce budget regroupe depuis le 01/01/2023, les anciens budgets annexes ZA Monteil, ZA Le Repaire, ZA Magnac-Laval et ZA Le Dorat.

Les **recettes de fonctionnement** proviennent principalement de :

- **l'excédent reporté** pour 246 382 €,
- de prévisions de **vente de terrains** pour 105 000 €
- et de 42 060 € de **loyers** pour les bâtiments modulables de la zone du Monteil et du bâtiment loué à l'entreprise Lindord sur la zone du Dorat.

Budget Primitif 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	ZA CCHLeM
011- Charges à caractère gal	259 320 €
65 – Autres charges de gestion	2 450 €
66 – Charges financières	5 672 €
67 – Charges spécifiques	0 €
042 – Opérations d'ordre	291 000 €
043 – Opérations patrimoniales	13 000 €
TOTAL	571 442 €

Recettes	ZA CCHLeM
002 – Résultat reporté	246 382 €
70 – Vente de terrains	105 000 €
75 – Autres produits	42 060 €
77 – Produits except.	5 000 €
042 - Opérations d'ordre	160 000 €
043 – Opérations patri.	13 000 €
TOTAL	571 442 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publié le 15 AVR. 2025

ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

POUR MEMOIRE

VOTE 2024

332 920 €
2 450 €
15 100 €
9 577 €
300 000 €
13 000 €
673 047 €

POUR MÉMOIRE

VOTE 2024

189 887 €
94 500 €
39 660 €
6 000 €
330 000 €
13 000 €
673 047 €

Budget Primitif 2025 – BA ZA

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le **15 AVR 2025**
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les principales dépenses d'investissement correspondent au **remboursement de l'emprunt pour 73 000 € et au résultat antérieur reporté pour 1 006 397 €.**

Il est également prévu les dépenses d'investissement :

- étude aménagement de la zone du Repaire (Loi Barnier et autres) = **50 000 €**
- Mise en place de la signalétique et acquisition de terrain = **65 000 €**

Elles sont équilibrées grâce au recours à l'emprunt et aux dotations aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	ZA CCHLeM
20 - Immobilisations incorporelles	50 000 €
21 – Immobilisations corporelles	65 000 €
23 - Immobilisations en cours	0 €
16 – Emprunt	73 000 €
Opérations d'ordre	160 000 €
Résultat reporté antérieur	1 006 397 €
TOTAL	1 354 397 €

POUR MÉMOIRE	VOTE 2024
	0 €
	80 000 €
	2 000 €
	72 920 €
	330 000 €
	910 191 €
	1 395 111 €

Recettes	ZA CCHLeM
13 – Subventions	5 000 €
16 – Emprunt	1 048 397 €
21 – régularisation d'opération	10 000 €
Opérations d'ordre	291 000 €
TOTAL	1 354 397 €

POUR MÉMOIRE	VOTE 2024
	5 500 €
	1 076 281 €
	13 330 €
	300 000 €
	1 395 111 €

Budget Primitif 2025 – BA

Ce budget sera clôturé courant d'année 2025

crédit-bail sera achevé. Les opérations d'ordre de cession vont permettre une clôture à l'équilibre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Atelier Relais
011- Charges à caractère gal	6 200 €
65 – Autres charges de gestion	50 €
66 – Charges financières	100 €
Opérations d'ordre	40 000 €
Résultat antérieur reporté	622 412 €
TOTAL	668 762 €

Recettes	Atelier Relais
75 – Autres produits	658 762 €
Opérations d'ordre	10 000 €
TOTAL	668 762 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	Atelier Relais
21 – Immobilisations corporelles	640 027 €
23 – Immobilisations en cours	10 000 €
Opérations d'ordre	10 000 €
TOTAL	660 027 €

Recettes	Atelier Relais
Opérations d'ordre	40 000 €
Résultat antérieur reporté	620 027 €
TOTAL	660 027 €



Budgets annexes

Tourisme

- **Hôtel – Snack de Mondon**
- **Site des Pouyades**



Budget Primitif 2025 – BA Hôtel-Snack

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux **loyers perçus** pour l'Auberge de Mondon et le snack pour **19 000 €** et pour **135 533 €** à une participation du budget principal, permettant de **couvrir le déficit antérieur** reporté et les **charges à caractère général**.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le **15 AVR. 2025**
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

Dépenses	Hôtel-Snack	Pour mémoire Voté 2024
011- Charges à caractère général	17 800 €	19 700 €
65 – Autres charges de gestion	1 700 €	2 020 €
67 – Charges spécifiques	1 000 €	1 000 €
68 – Dotation aux provisions pour dépréciations	500 €	0 €
Opérations d'ordre	23 000 €	22 300 €
Résultat antérieur reporté	110 533 €	101 672 €
TOTAL	154 533 €	146 692 €
Recettes		
75 – Autres produits (dt loyers)	154 533 €	146 692 €
TOTAL	154 533 €	146 692 €



Budget Primitif 2025 – BA Hôtels

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les principales recettes d'investissement proviennent du résultat antérieur reporté 82 926 € et des écritures d'ordre qui permettent d'inscrire 105 926 € d'immobilisations.

Dépenses	Hôtel Snack
16 – Emprunts et dettes (caution)	5 000 €
20 – Immobilisations incorporelles	20 000 €
21 – Immobilisations corporelles	50 926 €
23 – Immobilisations en cours	30 000 €
TOTAL	105 926 €

Pour mémoire Voté 2024	
	3 000 €
	20 000 €
	35 000 €
	30 370 €
	88 370 €

Recettes	Hôtel Snack
Opérations d'ordre	23 000 €
Résultat antérieur reporté	82 926 €
TOTAL	105 926 €

Pour mémoire Voté 2024	
	22 300 €
	66 070 €
	88 370 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement:

- 200 000 € = locations des gîtes**
- 230 000 € = subvention d'équilibre du budget principal.**

Les charges à caractère général connaissent une légère hausse par rapport aux inscriptions de crédit 2024 afin de tenir compte de l'inflation et de la révision de la quitance d'assurance des biens (+8%).

Les charges de personnel diminuent légèrement suite au départ d'un agent qui sera remplacé par un agent saisonnier. Parallèlement, Les charges sont ajustées afin de tenir compte du GVT + augmentation du point d'indice.

Il est également nécessaire d'inscrire en dépenses **128 510 € de résultat antérieur.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Les Pouyades
011- Charges à caractère gal	174 500 €
012 – Charges de personnel	120 500 €
65 – Autres charges de gestion	3 000 €
67 - 68 – Charges financières et spécifiques	51 500 €
Opérations d'ordre	200 000 €
Résultat reporté antérieur	128 510 €
TOTAL	678 010 €


Pour mémoire Voté 2024
166 450 €
145 120 €
5 000 €
1 500 €
200 000 €
157 809 €
675 879 €

Recettes	Les Pouyades
70 – Produits des services	200 000 €
75 – Autres produits	398 010 €
Opérations d'ordre	80 000 €
TOTAL	678 010 €

Pour mémoire Voté 2024
160 000 €
435 879 €
80 000 €
675 879 €

Budget Primitif 2025 – BA

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le **15 AVR. 2025**
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE



SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les principales dépenses d'investissement correspondent à :

- acquisition de divers équipements et télévisions pour **35 000 €**,
- aménagement divers - hambeau de gites pour **10 000 €**,
- réfection grille et vanne de l'étang pour **20 000 €**,
- aménagement pontons et mise aux normes de l'étang: **60 000 €**,
- aménagements extérieurs des gîtes pour **20 000 €**,
- aménagement piscine du site pour **10 000 €**,
- aménagement parking et clôture périphériques pour **20 000 €**.

Ces dépenses sont principalement financées par le résultat antérieur reporté pour 689 981 € et les opérations d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	Les Pouyades
21 – Immobilisations corporelles	574 981 €
23 – Immobilisations en cours	260 000 €
040 - Opérations d'ordre	80 000 €
RAR	0 €
TOTAL	914 981 €

Pour mémoire Voté 2024
572 925 €
160 220 €
80 000 €
1 635 €
814 780 €

Recettes	Les Pouyades
13 - Subvention d'investissement	25 000 €
040 - Opérations d'ordre	200 000 €
RAR	0 €
Résultat antérieur reporté	689 981 €
TOTAL	914 981 €

Pour mémoire Voté 2024
25 000 €
200 000 €
286 297 €
303 483 €
814 780 €

Budgets annexes

REOM



Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15 AVR. 2025

ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Les principales DEPENSES sont :

- **REGIE** : carburants et autres frais de fonctionnement **330 900 €**
- Charges de personnel : **340 000 €**
- **Contrat COVERED** : du 1er janvier au 31 août = **610 000 €**
- du 1er septembre au 31 décembre = **185 000 €**
- **Contrat MAXIMUM et repart**: ----- **126 000 €**
- **Prestations SYDED** (TOTAL HORS SYDED : 1 591 900 €)
 - pour le transfert et le traitement des OM **735 000 €**
 - pour déchetteries et tri : **1 221 000 €**
 - Titres annulés sur exercices antérieurs : ----- **239 000 €**
 - Opérations d'ordre : ----- **210 000 €**

Les **RECETTES de fonctionnement** correspondent essentiellement pour **3 713 K€ à la redevance** pour l'ensemble du territoire et pour **255 923 € au résultat reporté.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Budget Primitif 2025

Dépenses	BA REOM
011- Charges à caractère gal	1 913 915 €
012 – Charges de personnel	340 000 €
65 – Autres charges de gestion	1 261 200 €
66 – Charges financières	15 500 €
67 – Charges exceptionnelles (régularisation exercices antérieurs)	239 308 €
68 – Dépréciation créances douteuses	17 000 €
Opérations d'ordre	210 000 €
TOTAL	3 996 923 €

Pour mémoire	Voté 2024
	2 244 300 €
	363 000 €
	1 244 500 €
	41 000 €
	515 675 €
	25 000 €
	190 000 €
	4 623 475 €

Recettes	BA REOM
70 – Produits des services	3 712 800 €
75 – Autres produits de gestion courante	100 €
77 – Produits exceptionnels	3 100 €
78- Reprise sur dépréciation des actifs circulants	16 000 €
Opérations d'ordre	9 000 €
Résultat antérieur reporté	255 923 €
TOTAL	3 996 923 €

Pour mémoire	Voté 2024
	4 000 000 €
	0 €
	5 000 €
	0 €
	15 000 €
	603 475 €
	4 623 475 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Mise en œuvre des PAV :
 - Installation des PAV aériens : ----- **620 000 €**
 - Installation des PAV semi enterrés : ----- **130 000 €**
 - Mise en place des contrôles d'accès (badges..) :-- **220 000 €**
 - Mise à jour du logiciel pour les badgeages : ----- **30 000 €**
 - Accompagnement et communication : ----- **16 500 €**

- Achat de composteurs pour **100 000 €**,
- De plus, sont inscrits **404 200 € au chapitre 21** des dépenses d'investissement non affectées à des opérations. Ces crédits permettront des investissements futurs.

Ces dépenses sont principalement financées par 151 100 € de FCTVA, et le résultat antérieur reporté pour 1 168 645 €.

Budget Primitif 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	REOM
20 – Immobilisations incorporelles	30 000 €
21 – Immobilisations corporelles	1 490 700 €
040 - Opérations d'ordre	9 000 €
RAR	0 €
TOTAL	1 529 700 €

Pour mémoire
Voté 2024
10 000 €
1 358 507 €
15 000 €
14 385 €
1 397 892 €

Recettes	REOM
10 – FCTVA	151 055 €
Opérations d'ordre	210 000 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0 €
Résultat antérieur reporté	1 168 645 €
TOTAL	1 529 700 €

Pour mémoire
Voté 2024
10 000 €
190 000 €
260 000 €
937 892 €
1 397 892 €

Budget annexe Assainissement

Budget Primitif 2025 – BA A

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les principales dépenses sont :

- Frais de gestion courante (carburant, EDF janvier, télécommunication, entretien véhicule, assurance...) : ----- **228 000 €**
- Solde étude accompagnement transfert de compétence : ----- **14 000 €**
- Contrat de prestation de service pour l'exploitation des réseaux d'assainissement collectif auprès de La Saur et Agur : ----- **990 000 €**
- Intérêt des emprunts transférés et du nouvel emprunt : ----- **90 000 €**
- Charges de personnel CCHLEM : ----- **277 000 €**
- Opérations d'ordre : ----- **920 000 €**

Les **RECETTES** de fonctionnement correspondent pour **2 235 K€** à la redevance pour l'ensemble du territoire et des écritures d'opérations d'ordre.

NB : Les **AC d'un montant de 686 500 €** pour le financement des travaux :

- sont versées par le budget principal au budget annexe assainissement en recette de fonctionnement
- puis capitalisées au 023 « virement à la section d'investissement »

Budget Primitif 2025 – BA A

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15 AVR. 2025

ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

Dépenses	BA ASSAINISSEMENT
011- Charges à caractère gal	1 252 000 €
012 – Charges de personnel	277 000 €
65 – Autres charges de gestion	12 000 €
66 – Charges financières	50 000 €
67 – Charges exceptionnelles (régularisation exercices antérieurs)	1 000 €
68 – Dépréciation créances douteuses	7 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	686 500 €
Opérations d'ordre	920 000 €
TOTAL	3 205 500 €

Recettes	BA ASSAINISSEMENT
70 – Produits des services	2 235 000 €
74 – Subvention d'exploitation	686 500 €
75 – Autres produits de gestion courante	35 000 €
77 – Produits exceptionnels	22 000 €
78- Reprise sur dépréciation des actifs circulants	16 000 €
Opérations d'ordre	211 000 €
TOTAL	3 205 500 €

Budget Primitif 2025 – BA A

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les principales dépenses d'investissement sont :

- Sur la commune d'Arnac la Poste : ----- **1 535 438 € ;**
- Sur la commune de Blond : ----- **317 798 € ;**
- Sur la commune de Bellac : ----- **659 707 € ;**
- Sur la commune du Dorat : ----- **1 354 631 € ;**
- Sur la commune de Magnac-Laval : ----- **80 861 € ;**
- Sur la commune de Montrou-Sénard : ----- **159 370 € ;**
- Sur la commune de Peyrat-de-Bellac : ----- **352 893 €.**

- De plus, sont inscrits 180 460 € aux chapitres 20, 21 et 23 des dépenses d'investissement non affectées à des opérations. Ces crédits permettront des investissements futurs.

Ces dépenses sont principalement financées par :

- SUBVENTIONS du Conseil départemental et de l'AELB : ----- **2 307 144€**
- EMPRUNT contracté et transféré par la commune d'ARNAC: ----- **320 000 €**
- EXCEDENT CAPITALISE de fonctionnement d'un montant égal aux AC : --- **686 500 €**
- un EMPRUNT de ----- **1 054 813€.**



Budget Primitif 2025 – BA A

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025


Publié le 15 AVR. 2025

ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

Dépenses	ASSAINISSEMENT
16 - Emprunts et dettes assimilées	400 000 €
20 – Immobilisations incorporelles	20 000 €
21 – Immobilisations corporelles	135 460 €
23 – Immobilisations en cours	1 944 105 €
040 - Opérations d'ordre	211 000 €
RAR communaux repris par la CCHLeM au 01/01/2025	2 541 593 €
Résultat antérieur reporté	36 300 €
TOTAL	5 288 458 €

Recettes	ASSAINISSEMENT
13 - Subvention d'investissement	1 717 284 €
16 - Emprunts	1 054 813 €
Opérations d'ordre	920 000 €
RAR communaux repris par la CCHLeM au 01/01/2025	909 861 €
Excédent fonctionnement capitalisé	686 500 €
TOTAL	5 288 458 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le **15 AVR. 2025**
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE



Budget Principal



Budget Primitif

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15 AVR. 2025

ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**Les recettes de fonctionnement :****FONDS, DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 2 656 300 €**

- **DGF** : en augmentation par rapport à 2024 (+ 85 000 €) **1 330 000 €**
- **FCTVA** : inscription de **25 000 €** (pour la section de fonctionnement)
- **FPIC** : il est proposé d'inscrire **297 000 €** en 2025 correspondant au système appliqué en 2024 (de droit commun).
- **Participations des communes membres et autres groupements aux financements de projets** : **17 500 €**
- **Participations des différents partenaires** (Région, Département, Europe, ARS, CAF...) correspondant à **615 000 €** pour des aides diverses pour des postes d'ingénierie ou des études (PAT, ANAH,...)
- **AC = Attributions de compensation reversées par les communes** **371 800 €**

Les recettes de fonctionnement :

AUTRES RECETTES : 4 914 249 €

- **Produits des services : 1 838 000 €**, en hausse par rapport à 2024, qui s'explique par :

- ✓ la crèche de Bellac, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- ✓ la crèche de Mondon sur le 2^{ème} semestre 2025 ;
- ✓ l'ALSH de Cieux à compter de septembre 2025 ;
- ✓ la cuisine centrale.

- **Autres :**

- ✓ Autres recettes et contribution (taxe de séjours, taxe départementale, rôle supplémentaire...) = **146 500 €**
- ✓ Autres produits (chap 75) : **40 200 €** ⇨ loyers, remboursement sinistres...
- ✓ Produits exceptionnels (chap 77) : **4 500 €**
- ✓ Atténuations de charges (chap 013) : **100 000 €** ⇨ remboursement arrêts maladie agents
- ✓ Opérations d'ordre (chap 042) : **210 000 €**
- ✓ Excédent de fonctionnement reporté (R002) : **2 575 049 €**

Budget P

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le **15 AVR. 2025**
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE



Les recettes de fiscalité : les prévisions de produits servant de bases

	2024	Projection 2025 avec coef. reval. Bases	Variation 2024/2025
TFB	481 917 €	495 200 €	13 283 €
TFNB	431 340 €	438 800 €	7 460 €
CFE	931 372 €	1 238 100 €	306 728 €
TAFNB	27 579 €	28 100 €	521 €
TH sur résidences secondaires	1 138 509 €	1 102 800 €	-35 709 €
IFER	931 207 €	948 000 €	16 793 €
TASCOM	237 994 €	235 000 €	-2 994 €
Sous total fiscalité	4 179 918 €	4 486 000 €	306 082 €
Fraction TVA TH	2 696 962 €	2 697 000 €	38 €
Fraction TVA CVAE	547 241 €	548 000 €	759 €
Allocations compensatrices	392 136 €	605 500 €	213 364 €
Sous total Compensation	3 636 339 €	3 850 500 €	214 161 €
FNGIR	-987 635 €	-988 000 €	-365 €
TOTAL	6 828 622 €	7 348 500 €	519 878 €

Pour 2025:

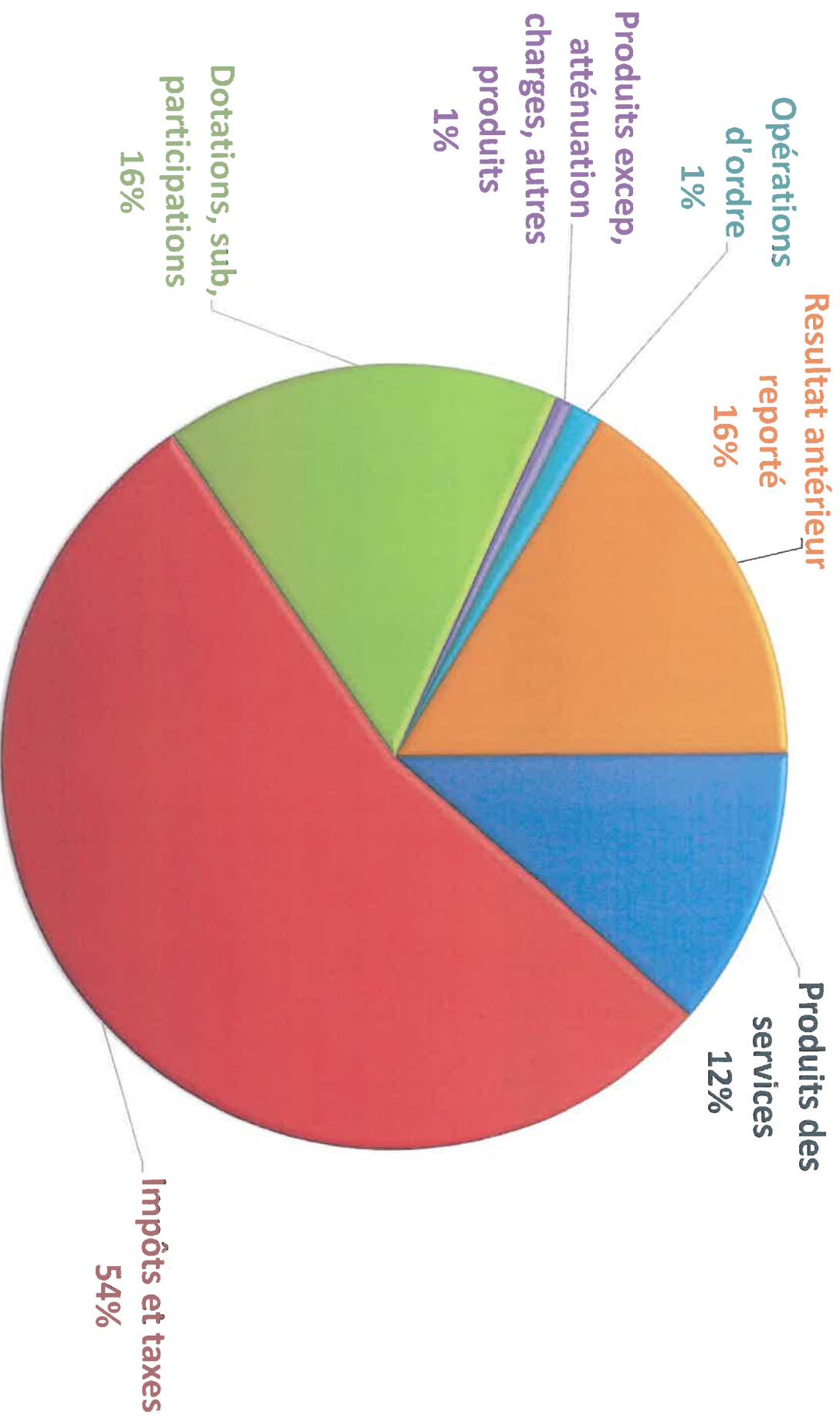
coef. revalorisation des bases : 1.017

coef. revalorisation IFER: 1.018

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Budget Prin

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le **15 AVR. 2025**
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE





Budget Primitif

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15 AVR. 2025

ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Budget Primitif

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011) 2 843 100 €

- **Les principales dépenses 2025 (chapitre 011) :**

- **Achats et variation de stocks : 729 000 €**

 - dont fluide (Eau - Energie/électricité : combustible) 344 000 €

- **Frais de télécommunication et d'affranchissement : 90 000 €**

- **Services extérieurs : 1 566 600 €**

 - **contrat prestation service : 412 000 €** pour différentes missions sur animations enfance jeunesse, médiathèque, e-commerce, PAT, PCAET, prestations RMJ, formation, transport...

 - **contrat d'assurance : 130 000 €** (responsabilité civile, automobile et DAB +15 000 € / 2024)

 - **voirie : 120 000 €** (fauchage, point-à-temps...

 - **maintenance : 146 500 €** (pour les bâtiments, copieurs, logiciels...)

 - **études et recherche : 345 000 €** (PFF, PAT, OPAH-RU, mobilité, diagnostic petite enfance...)

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : CHARGES A CARACTERE GENERAL (suite)

- **Autres services extérieurs : 433 000 €**
 - dont **cotisations : 190 000 €** (ATEC, Dorsal, Syndicats de rivière...)
 - dont **remboursements aux communes membres : 210 000 €**

pour les frais de fauchage remboursés aux communes de BB et les frais de fonctionnement de divers bâtiments culturels remboursés aux communes.

- **Impôts, taxes : 24 500 €**



Les dépenses de fonctionnement :

CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012) : 5 370 000 €

- Les crédits au budget 2024 sur le chapitre « Dépenses de personnel » étaient de 4 362 K€
- Il est nécessaire pour 2024 de maintenir cette masse salariale et d'y inclure les dépenses suivantes, liées en grande partie aux décisions prises en 2024 :

Les charges de personnel supplémentaires en 2025 par rapport à 2024 :	
Petite enfance (crèche Bellac, micro crèche Mondon, responsable du service...)	450 000 €
Assainissement (ensemble du service + mise à disposition des communes)	277 000 €
ALSH Cieux	35 500 €
Cuisine centrale	85 500 €
Assurance statutaire	20 000 €
GVT (avancements échelon + avancements grade + promotion interne...)	115 000 €
Cotisation CNRACL (projet d'augmentation de 4 pts du taux de cotisation patronale)	130 000 €
TOTAL	1 113 000 €

- **Le montant des dépenses de personnel pour 2025 serait donc de :**
 Crédits consommés en 2024 au chapitre 012 : 4 000 300 € (inscrits au BP 2024 : 4 362 000 €)
 Charges supplémentaires 2025 : + 1 113 000 €
Proposition d'inscription budgétaire 2025 : 5 370 000 € (incluant une marge de manœuvre de 5% soit environ 255 000 €)

Les dépenses de fonctionnement :

ATTENUATION DE PRODUITS (chapitre 014) : 2 107 800 €

- **Attributions de compensation versées aux communes : 973 000 €**
- **FNGIR : 988 000 €**
- **Reversement, restitution : 146 800 €**
 - correspond à la **taxe de séjour** et la **taxe départementale** collectée par la CCHLeM et **reversée à l'EPIC Office de Tourisme Pays du Haut Limousin** de janvier à mars 2025 et ensuite à la SPL à compter d'avril 2025
 - et à 26 400 € de remboursement de fraction de TVA trop perçue en 2024



Les dépenses de fonctionnement :

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 2 350 500 €

Les principales dépenses 2025 :

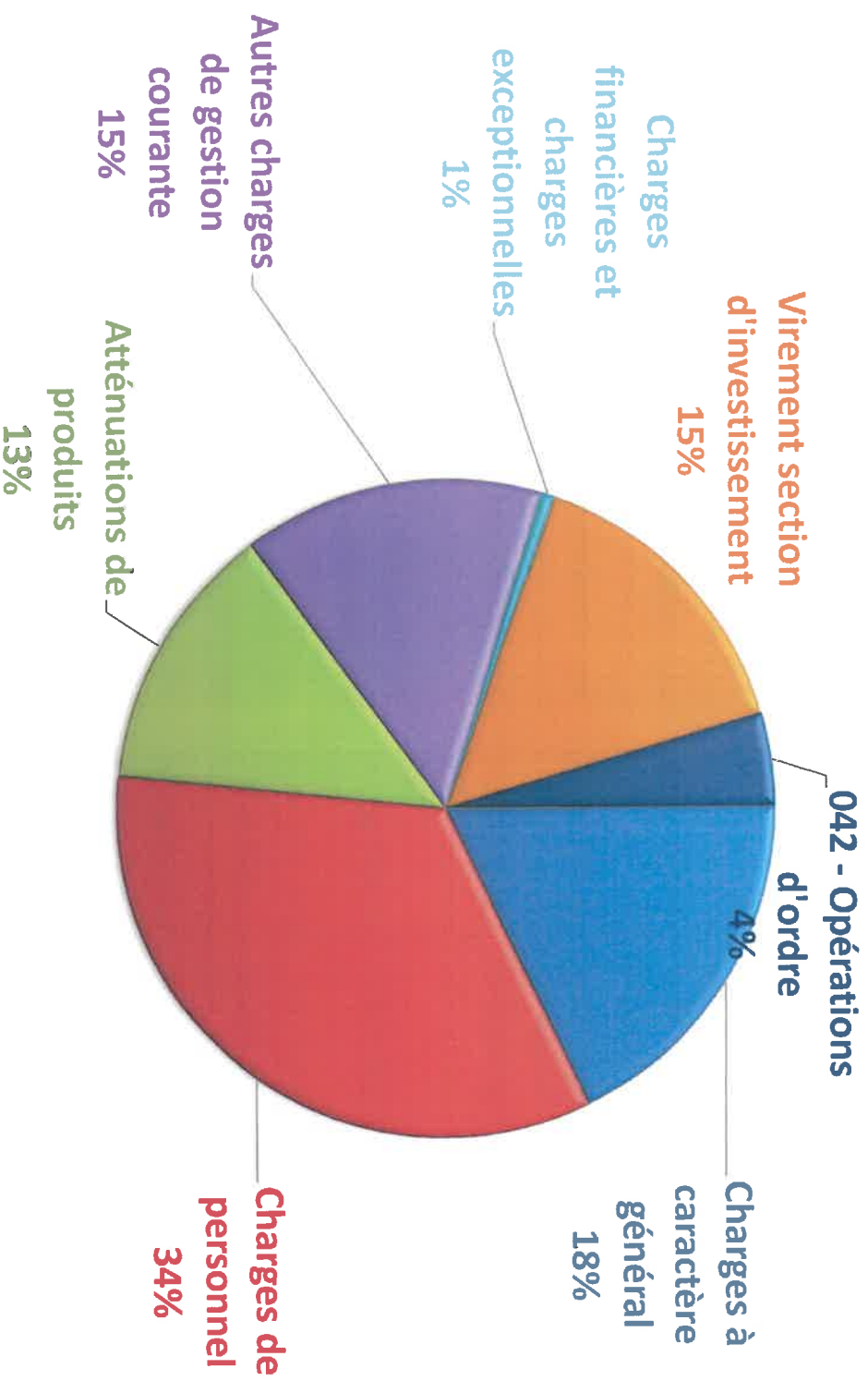
- Indemnités de fonction des élus : 180 000 €
- Prise en charge des déficits des BA : 365 600 €
- Reversement des attributions de compensation assainissement au budget annexe afin de financer les travaux : 686 500 €
- Subvention d'amélioration de l'habitat (PDH) : 60 000 €
- Aide aux loyers commerciaux : 15 000 €
- Contingent d'aide sociale : 545 000 €
- Subventions aux associations : 380 000 €

Les dépenses de fonctionnement :

AUTRES CHARGES : 3 236 049 €

- **Charges financières : 101 000 €**
- **Charges exceptionnelles : 10 000 €**
- **Dépréciation de créances : 2 500 €**
- **Opérations d'ordre (amortissements) : 722 549 €**
- Le résultat antérieur reporté permet de prévoir :
 - **Un virement de 2 400 000 € à la section d'investissement**

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :





Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le **15 AVR. 2025**

ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

Le budget primitif 2024 s'équilibre en section de fonctionnement :

Dépenses	Budget principal	Pour info voté 2024	Recettes	Budget principal	Pour info voté 2024
011 - Charges à caractère gal	2 843 100 €	2 721 193 €	013 - Atténuations de charges	100 000 €	60 000 €
012 - Charges de personnel	5 370 000 €	4 362 000 €	70 - Produits des services	1 838 000 €	1 154 200 €
014 - Atténuations de produits	2 107 800 €	2 753 000 €	73 - Impôts et taxes	8 547 200 €	7 920 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 350 500 €	1 702 892 €	74 - Dotations, sub, participations	2 592 500 €	2 176 312 €
66 - Charges financières	101 000 €	100 000 €	75 - Autres produits gestion courante	40 200 €	52 100 €
67 - 68 - Charges exceptionnelles	12 500 €	9 400 €	77 - Produits exceptionnels	4 500 €	3 000 €
042 - Opérations d'ordre	722 549 €	642 000 €	042 - Opérations d'ordre	210 000 €	250 600 €
023 - Virement à la section d'inv.	2 400 000 €	1 900 000 €	Resultat antérieur reporté	2 575 049 €	2 574 273 €
TOTAL	15 907 449 €	14 190 485 €	TOTAL	15 907 449 €	14 190 485 €

Budget princ

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

- **Les taux de fiscalité de la CCHLEM :**

Pour info: taux appliqués par certaines Communautés de communes du Département :

TAUX 2023				Voté en 2024 Maintenu pour 2025	
	CC ELAN	CC GARTEMPE ST PARDOUX	CC POL	CC PAYS ST YRIEX	CCHLEM
THRS	10,29 %	10,40 %	6,76 %	14,17 %	15,44%
TFB	1,84 %	2,60 %	6,74 %	5,72 %	1,80%
TFNB	8,76 %	9,68 %	24,47 %	30,83 %	11,21%

Le budget 2025 présenté s'équilibre avec des taux de fiscalité identiques à 2024, Il est donc proposé de maintenir les taux de fiscalité locale,



Budget Primitif

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

15 AVR. 2025

ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

[INVESTISSEMENT DEPENSES RECETTES 2025.pdf](#)

*Elle s'équilibre
en dépenses et en recettes
à 8 214 350 €*




Le budget primitif 2025 s'équilibre en section d'investissement.

Dépenses	Budget principal	Pour info voté 2024	Recettes	Budget principal	Pour info voté 2024
20 - Immobilisations incorporelles (hors programmes)	200 000 €	200 000 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	2 400 000 €	1 900 000 €
21 - Immobilisations corporelles (hors programmes)	1 048 800 €	683 774 €	13 - Subventions d'investissement perçues	2 076 100 €	1 079 400 €
23 - Immobilisations en cours (hors programmes)	965 070 €	574 870 €	16 - Emprunts et dettes assimilés	600 000 €	500 000 €
Prog investissement	4 498 900 €	2 164 830 €	10 - FCTVA	405 300 €	440 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	594 049 €	472 500 €	24 - Immobilisation affectées-concédées...	146 000 €	
45... - Opérations sur cpte de tiers	100 000 €	100 600 €	45... - Opérations sur cptes de tiers	100 000 €	100 600 €
040 - Opérations d'ordre	210 000 €	250 600 €	040 - Opérations d'ordre	722 549 €	642 000 €
Restes à réaliser	99 900 €	379 569 €	Restes à réaliser	564 401 €	549 635 €
Déficit antérieur reporté	497 631 €	884 892 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 200 000 €	500 000 €
TOTAL	8 214 350 €	5 711 635 €	TOTAL	8 214 350 €	5 711 635 €



Communauté
de Communes
Haut Limousin
en Marche

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le **15 AVR. 2025** 
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

Vote des subventions

[Demandes de subv 2025 Présentation en Conseil com -.pdf](#)

Attention les élus membres des bureaux ou des conseils d'administration de ces associations ne doivent pas participer au vote.



Vote des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)



Communauté
de Communes
Haut Limousin
en Marche

Budget Pr

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

**MERCI A TOUS
POUR VOTRE ATTENTION**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le **15 AVR. 2025**

ID : 087-200071942-20250407-20255_053-DE

SLOW

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

2025

07 avril 2025

**Communauté de Communes
du Haut-Limousin en Marche**



INTRODUCTION

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs de la communauté de communes.

Le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne de ces informations des collectivités territoriales auprès du public : les documents d'informations budgétaires et financières doivent être mis en ligne sur le site Internet dans un délai d'un mois à compter de l'adoption en conseil communautaire, dans les conditions garantissant leur accessibilité intégrale sous un format non modifiable et en conformité aux documents soumis à l'organe délibérant. Ils doivent être accessibles gratuitement et facilement par le public.

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'organe délibérant les recettes et les dépenses pour un exercice. Chaque section – fonctionnement et investissement – doit être équilibrée, tant pour le budget principal que pour les 6 budgets annexes conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique. Il respecte les principes budgétaires : antériorité, annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre et sincérité.

La structure d'un budget primitif comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

1 - toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- les charges à caractère général ;
- les charges de personnel ;
- les charges financières liées à la dette ;
- les opérations d'ordre ;
- le virement à la section d'investissement

2 - toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- impôts et taxes ;
- produits des services du domaine ;
- dotations, subventions et participations ;
- atténuations de charges, autres produits de gestion courante et produits exceptionnels ;
- opérations d'ordre ;
- excédent de fonctionnement reporté.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

1 - En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériels durables..., le remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie...

2 - En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements...

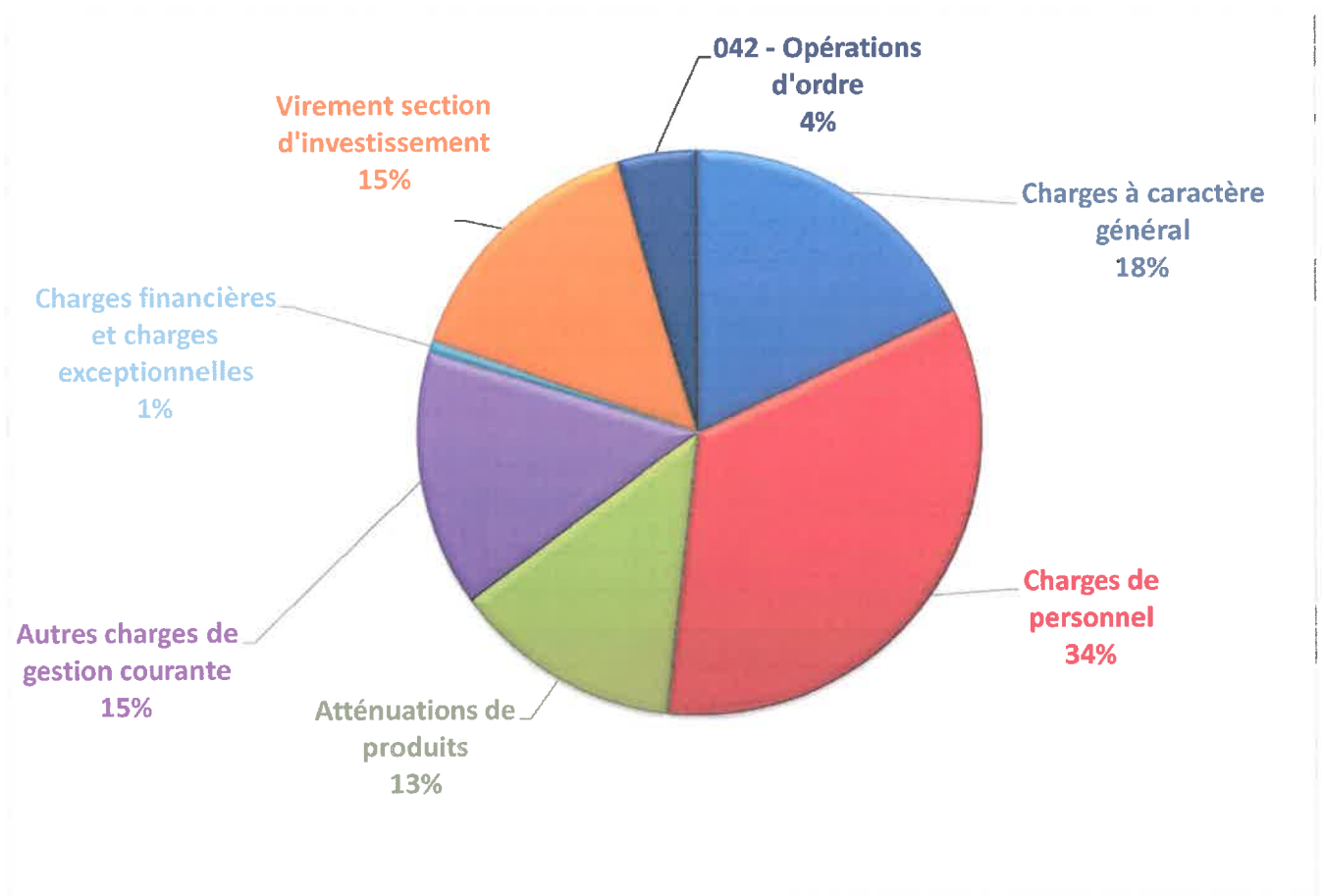
Pour l'exercice 2025, l'agrégation du budget principal et des 6 budgets annexes s'équilibre en recettes et en dépenses à **43 250 458 €** répartie comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total des prévisions
Budget principal	15 907 449 €	8 214 350 €	24 121 799 €
Budgets annexes M4 et M49	7 202 423 €	6 818 158 €	14 020 581 €
OM REOM	3 996 923 €	1 529 700 €	5 526 623 €
ASSAINISSEMENT	3 205 500 €	5 288 458 €	8 493 958 €
Budgets annexes Economie	1 240 204 €	2 014 424 €	3 254 628 €
ZA CCHLeM	571 442 €	1 354 397 €	1 925 839 €
Ateliers relais	668 762 €	660 027 €	1 328 789 €
Budgets annexes Tourisme	832 543 €	1 020 907 €	1 853 450 €
Hôtel Snack Mondon	154 533 €	105 926 €	260 459 €
Site des Pouyades	678 010 €	914 981 €	1 592 991 €
TOTAL	25 182 619 €	18 067 839 €	43 250 458 €



I- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

La répartition des dépenses de fonctionnement du budget général pour 2025 est la suivante :



1°) Les charges à caractère général (Chapitre 011) :

Les dépenses du chapitre 011, charges à caractère général correspondent aux dépenses courantes de l'EPCI : contrats de prestation de service, fluides, énergie, combustible, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures, études...

	Prévisions au BP	Réalisations au CA
2024	2 721 193 €	2 023 999 ,93 €
2025	2 843 100 €	

Au budget primitif 2025, ce chapitre représente 18 % des dépenses totales de fonctionnement.

En 2025, les prévisions budgétaires augmentent de près de 819 100 € par rapport à la réalisation de 2024. Cette hausse s'explique par l'harmonisation de la compétence Enfance-Jeunesse sur le territoire, à travers :

- La prise de compétence de la micro-crèche de Bellac à compter du 1er janvier 2025 ;
- La création d'une crèche sur le site de Mondon au second semestre 2025 ;
- L'ouverture d'un ALSH sur la commune de Cieux à partir du 1er septembre 2025.

Les **principales dépenses prévues en 2025** sur ce chapitre sont :

- **Achats et variation de stocks : 708 500 €**
 dont Energie/électricité : 290 000 €
 dont achat de prestations de service, notamment pour les activités enfance jeunesse = 100 000 €
 dont Achat de livres Réseau lecture : 38 000 €
- **Services extérieurs : 1 288 500 €**
 dont contrats de prestations de service : 300 000 € (missions sur PAT, PCAET, prestations RMJ, gestion aire d'accueil des gens du voyage, intervention de prestataires pour animation et activités jeunesse...)
 dont voirie : 120 000 € (prestation fauchage pour 3 communes, point à temps)
 dont maintenance : 146 500 € (pour les bâtiments, copieurs, logiciels, ...)
 dont primes d'assurance : 115 000 €
 dont études : 345 000 € (Pacte Fiscal et Financier, OPAH-RU, mobilité, diagnostic prestations enfance jeunesse, Plan Alimentaire Territorial...)
- **Autres services extérieurs : 820 100 €**
 dont cotisations : 190 000 € (ATEC, Dorsal, Syndicats, Gemapi, ...)
 dont remboursement aux communes membres : 210 000 € (remboursement des frais de fauchage aux communes, remboursement aux communes de frais de fonctionnement de divers bâtiments sportifs et culturels).
- **Impôts, taxes : 26 000 €**

2°) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Au budget primitif 2025, ce chapitre représente 34 % des dépenses totales de fonctionnement.

Pour des raisons pratiques, en particulier liées à l'informatique, l'ensemble des salaires est versé par le budget principal. Les budgets annexes remboursent chacun leur part : en 2024 les budgets annexes ont remboursé 460 176 € au budget principal (133 514 € BA site des Pouyades et 326 662 € BA Redevances Ordures Ménagères).

	Prévisions au BP	Réalisations au CA
2024	4 362 000 €	4 000 300,09 €
2025	5 370 000 €	

En 2025, il est nécessaire de maintenir la masse salariale de 2024 et d'y inclure les dépenses suivantes liées en grande partie à des décisions prises en 2024. Il est à noter que ces dépenses nouvelles sont compensées en partie par des recettes nouvelles :

Les charges de personnel supplémentaires en 2025 par rapport à 2024 :	
Petite enfance (crèche Bellac, micro crèche Mondon, responsable du service...)	450 000 €
Assainissement (ensemble du service + mise à disposition des communes)	277 000 €
ALSH Cieux	35 500 €
Cuisine centrale	85 500 €
Assurance statutaire	20 000 €
GVT (avancements échelon + avancements grade + promotion interne...)	115 000 €
Cotisation CNRACL (projet d'augmentation de 4 pts du taux de cotisation patronale)	130 000 €
Total des dépenses supplémentaires	1 113 000 €

Le montant des dépenses de personnel pour 2025 inscrite au budget 2025 est de 5 370 K€ :

4 000 KF + 1 113 KF + marge de manœuvre pour dépenses imprévues (5 %)

L'augmentation s'explique principalement par la prise de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2025, l'harmonisation de la compétence « enfance jeunesse » sur le territoire, la création d'une cuisine centrale, ainsi que par la hausse de 4 points du taux de cotisation patronale à la CNRACL, soit une augmentation de 23 % par rapport au montant prévisionnel de 2024 (tous budgets confondus).

En 2025, les charges de personnels sont en partie financées de la manière suivante :

Recettes estimées en 2025 sur les charges de personnel		Pour info 2024
Aide programme européen LEADER (FEADER) - Chargé mission développement économique	140 300 €	93 500 €
Aide programme européen LEADER (FEADER - Chargé de mission LEADER		
Aide Région Contrat de Développement (Ingénierie) - Chargé de mission PAT	20 500 €	20 500 €
Aide Région Contrat de Développement (Ingénierie) - Chargé mission dev économique	25 000 €	25 000 €
Aide Région Contrat de Développement (Ingénierie) - Chef de projet territorial	12 500 €	12 500 €
COT (ADEME)	20 000 €	20 000 €
Agence de l'eau AELB Ingénierie - responsable assainissement	31 000 €	31 000 €
Aide État Petites Villes de Demain	31 600 €	24 000 €
Remboursement Le Dorat + Bellac pour PVD	9 000 €	5 000 €
Participation ARS pour le CLS	20 000 €	20 000 €
Remboursement communes pour postes urbanisme	165 000 €	165 000 €
Remboursement communes pour poste prévention	35 000 €	31 000 €
Remboursement communes pour poste voirie (prestations)	1 500 €	4 000 €
Remboursement budget Assainissement (financé par la redevance assainissement)	277 000 €	
Remboursement budget REOM (financé par la REOM)	340 000 €	328 000 €
Remboursement CAF poste chargé mission parentalité	23 000 €	23 001 €
Remboursement CAF postes enfance-jeunesse		
Remboursement personnel en maladie (Relyens / CPAM)	100 000 €	60 000 €
Transfert de compétence crèche (AC + recette CAF)	385 000 €	
Total recettes	1 636 400 €	862 501 €

Soit environ 22,58 % de la masse salariale subventionnés ou remboursés (pour rappel 20,50 % en 2024).

3°) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Au budget primitif 2025, ce chapitre représente 15 % des dépenses totales de fonctionnement.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2024	1 702 892 €	1 400 700,90 €
2025	2 350 500 €	

Ce chapitre comprend les subventions d'équilibre du budget principal à certains budgets annexes. En 2025, il est notamment prévu les subventions pour les budgets annexes suivants :

- budget annexe Hôtel Snack Mondon: 135 533 € ;
- budget annexe des Pouyades : 230 000 €.
- Budget annexe Assainissement : 686 500 € correspondant au reversement du montant des Attributions de Compensation (AC) approuvées lors de la CLECT 2024 pour le financement des investissements pris en charge par le budget annexe Assainissement.

Dans ce chapitre apparaît également :

- le versement à certaines communes membres du contingent d'aides sociales qui représente la somme de **545 000 €** ;
- les indemnités versées aux élus de la CCHLeM : **180 000 €** ;
- les subventions versées aux associations du territoire ayant une action d'envergure communautaire : **340 000 €**, dont le détail est le suivant :

Organismes	Subventions attribuées	Objet
ASSOCIATION APOSNO	10 200,00 €	Aide agriculture
ASSOCIATION ART NOMAD	1 000,00 €	Aide culture
BELLAC SUR SCENE-ASSOCIATION	132 000,00 €	Aide culture
SPL TERRES DE LIMOUSIN	120 000,00 €	Aide au tourisme
FERME DE VILLEFAVARD EN LIMOUSIN	22 500,00 €	Aide culture
LE GUIDON BELLACHON	700,00 €	Aide au tourisme
REMPART	12 000,00 €	Aide économie Insertion
MOBILITE SOLIDAIRE RURALE	14 000,00 €	Aide mobilité
AVENIR NORD FOOT 87	3 000,00 €	Aide sportive
FUN 87 HL	8 100,00 €	Aide sportive
SOCIETE DES COURSES DU CENTRE (Le Dorat)	1 900,00 €	Aide manifestation
LES AMIS DES NUITS MUSICALES DE CIEUX	2 000,00 €	Aide culture
ACAF Association Cyclisme au Féminin	5 000,00 €	Aide sportive
CERCLE HIPPIQUE DE LA BRAME	1 000,00 €	Aide culture
ESTIVOL	400,00 €	Aide sportive
DIAPASON BANDA	1 200,00 €	Aide culture
CPTS NORD EST 87 – L'OCCITANE	5 000,00 €	Services communs

4°) Atténuation de produits (chapitre 014)

Au budget primitif 2025, ce chapitre représente 13 % des dépenses totales de fonctionnement.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2024	2 753 000 €	2 732 375,75 €
2025	2 107 800 €	

Les atténuations de produits sont composées du versement des attributions de compensation de la CCHLeM vers ses communes membres, du reversement à l'Etat du FNGIR et du reversement de la taxe de séjour et de la taxe départementale additionnelle à la SPL Terres de Limousin.

5°) Les charges financières et spécifiques (66 - 67)

Au budget primitif 2025, ce chapitre représente 1 % des dépenses totales de fonctionnement.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2024	106 000 €	87 502,49 €
2025	111 000 €	

Ce chapitre permet de financer les intérêts des emprunts restant à rembourser et des intérêts sur ligne de trésorerie (chap 66 : 101 000 €) et l'annulation de recettes inscrites sur exercices antérieurs (chap. 67 : 10 000 €).

Le montant global des annuités d'emprunt (intérêts + capital) pour la CCHLeM en 2024 a été de **556 699,08 €**. Il sera de **692 549 €** en 2025.

6°) Les opérations d'ordre (Chap. 042 et 023)

Au budget primitif 2025, ce chapitre représente 19 % des dépenses totales de fonctionnement.

Le chapitre 023, fait apparaître le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette somme est de **2 400 000 €** pour 2025.

Le chapitre 042 correspond aux amortissements de l'EPCI. Ils seront de **722 549 €** en 2025.

7°) Dépréciation de créances (article 6817)

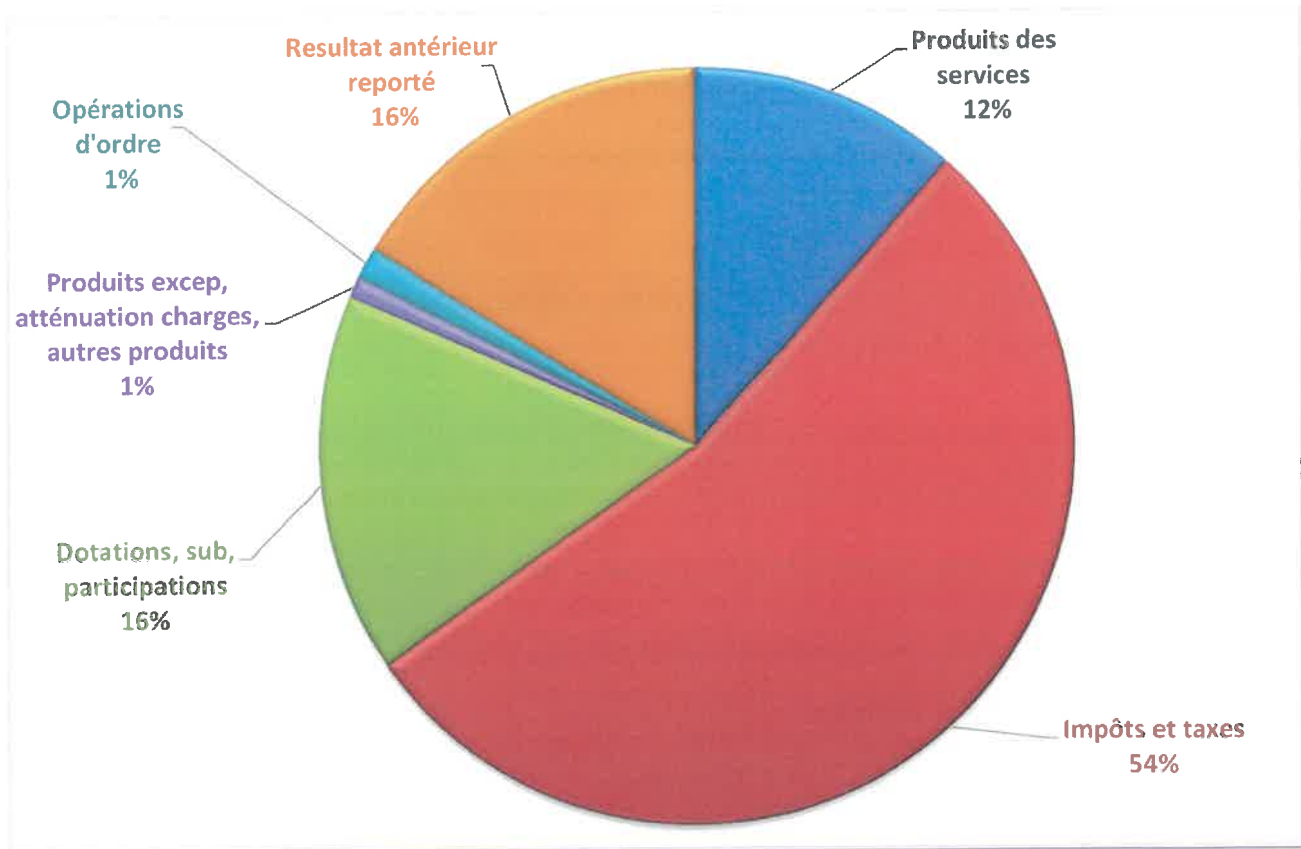
Au budget primitif 2025, il est inscrit **2 500 €** à l'article 6817.

Par délibération N° 2022_164 du 12 décembre 2022, il a été adopté la constitution de provisions pour risques et charges de créances douteuses. Par délibération N° 2024_140 du 16 décembre 2024, il est prévu une provision pour créances douteuses à hauteur de 17 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 décembre de l'année N.

II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services communautaires. L'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal permet de reporter un résultat positif de 2 575 049 €.

La répartition des recettes de fonctionnement du budget général pour 2025 est la suivante :



1°) Fiscalité – impôts et taxes (chapitre 73)

Les produits de la fiscalité pour la CCHLeM sont composés des attributions de compensation, du Fonds de péréquation FPIC, de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), de la TASCOM (Taxes sur les Surfaces COMmerciales), de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), de la fraction de TVA.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2024	7 920 000 €	8 115 439,18 €
2025	8 547 200 €	

- **La fiscalité des ménages :**

En 2024, le conseil communautaire avait fixé les taux suivants :

- TFB : 1.80 %
- TFNB : 11.21 %
- THRS : 15,44 %

Comme proposé lors de la présentation du budget prévisionnel 2025, **il a été décidé de maintenir les taux de TFB, TFNB et THRS de la manière suivante :**

- **TFB : 1,80 %**
- **TFNB : 11,21%**
- **THRS : 15,44 %**

Ces taux de fiscalité permettront de percevoir en 2025 un produit de **2 036 800 €**.

La prévision 2025 de produits de la fraction de la TVA (compensation de la TH) est de : **2 697 000 €**.

- **La Contribution foncière des entreprises - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CFE - CVAE) :**

CFE : il a été décidé de maintenir le taux à 27,30 %. La recette CFE pour 2025 est estimée à **1 238 100 €**. Par ailleurs, il est à noter que le Conseil communautaire, lors de la séance du 14 avril 2024, a approuvé par délibération N° 2024_041 la révision des bases minimums, avec application au 1^{er} janvier 2025.

CVAE : pour 2025, la prévision de la **fraction TVA (compensation de la CVAE)** est estimée à **548 000 €**.

- **Les autres recettes fiscales :**

→ **Le FPIC**

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant global du FPIC attribué au territoire de la CCHLeM en 2024 a été de **716 552 € (contre 756 848 € en 2023)**.

Par délibération du 16 septembre 2024, le Conseil Communautaire a décidé de voter la répartition de cette somme dite de « droit commun ». La part de l'EPCI a été fixée à 281 696 € en 2024 et le montant reversé aux communes a été fixé à 434 856 €.

L'ensemble intercommunal composé par la CCHLeM et les communes qui la composent peut espérer obtenir pour 2025 un maintien de ce fonds, d'où l'inscription sur le budget de la CCHLeM de 297 000 €.

→ **La TASCOM** : Les contribuables concernés (2025) sont essentiellement des grandes surfaces (dont Lidl, Carrefour => CSF, etc...) : **235 000 €**

→ **IFER** : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau : **948 000 €**

→ **Taxe de séjour et taxe départementale additionnelle** : ces taxes sont prélevées par la CCHLeM et reversées par la suite à SPL Terres de Limousin : **120 400 €**

→ **Attributions de compensation reversées** par les communes membres concernées : **371 800 €**

2°) Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les dotations de fonctionnement de l'Etat, le FCTVA, les participations de la Région, du Département ou des autres organismes ainsi que les compensations par l'Etat d'exonérations de différentes taxes.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2024	2 176 312 €	2 193 288,53 €
2025	2 592 500 €	

La Dotation de Fonctionnement de l'Etat composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation. Il est prévu en 2025 la somme de **1 330 000 €** (+85 000 € par rapport à 2024).

Les allocations compensatrices de l'Etat, représentent la contrepartie des pertes de recettes résultant des exonérations et des allègements de fiscalité locale accordés par le législateur. Le montant prévisionnel transmis par les services de l'Etat pour 2025 est de **605 500 €** (+213 400 € par rapport à 2024).

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16.404 %) de la charge de TVA. En 2025, au vu des dépenses éligibles du budget principal, il est prévu de percevoir la somme de **25 000 €** en FCTVA.

Ce chapitre regroupe également la participation de divers partenaires publics des actions de la CCHLeM. La Région intervient notamment sur le financement d'une partie des postes de chargé de mission « développement économique et stratégique », de l'animation OPAH RU, du plan mobilité, l'Etat sur le financement de différentes études et l'Europe sur le financement de postes d'ingénierie. L'ARS pour le financement d'une partie du poste de chargé de mission « contrat local de santé », la CAF pour une participation à l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage sont également partenaires de la CCHLeM. Il est prévu d'inscrire au budget primitif 2025 la somme de **615 000 €**.

3°) Autres recettes

- **Produits des services du domaine (Chap. 70) :**

Ils se composent des produits perçus par les utilisateurs des services de la CCHLeM (prestations petite enfance et enfance jeunesse, droits de pêche,...), du remboursement par les communes membres des frais de personnel mis à disposition pour la prévention et Petites Villes de Demain, et des remboursements des budgets annexes au budget principal pour les frais de personnel et d'assurance.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2024	1 154 200 €	1 290 216,10 €
2025	1 838 000 €	

- **Autres produits de gestion courante (Chap. 75) :**

Il s'agit principalement de la perception des loyers de la maison de santé du Dorat et les remboursements de sinistres. Pour 2025, il est prévu d'inscrire **40 200 €**.

- **Atténuation de charges (Chap. 013) :**

Cette rubrique correspond aux remboursements de la rémunération des agents en arrêt maladie (par l'assureur de l'EPCI ou par la sécurité sociale) et aux remboursements des cotisations salariales et patronales d'agent en détachement. Il est prévu pour 2025 la somme de **100 000 €**.

- **Les produits exceptionnels (Chap. 77) :**

Ils comprennent des subventions exceptionnelles et des annulations de mandats émis sur les exercices antérieurs.

Le montant prévisionnel pour 2025 est de **4 500 €**.

- **Les opérations d'ordre (Chap. 042) :**

Les subventions d'équipements transférables perçues par la communauté de communes sont imputées au compte 13, en recette d'investissement. Elles doivent faire chaque année l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation.

La reprise annuelle est constatée au débit du compte 139 par le crédit du compte 777 "Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat" (opération d'ordre budgétaire). Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

Le montant prévisionnel pour 2025 est de **210 000 €**.

- **L'excédent de fonctionnement (Chap. 002) :**

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 reporté sur le budget 2024 s'élève à **2 575 049 €**.

III - DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

<u>Programmes d'investissement (sans les RAR)</u>	<u>Dépense</u>	<u>Recette</u>
Programme voie verte - phase 2	120 000 €	
Piscine nordique	100 000 €	
Modification du PLUI	106 000 €	
Réalisation d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR)	58 000 €	30 000 €
Grange Théâtre du Cloître (phase 2)	462 000 €	329 600 €
Aménagement Théâtre du Cloître	33 400 €	
Etude Patrimoine diagnostic bâtiments CCHLeM	70 000 €	28 600 €
Etude des travaux réhabilitation site Charles Silvestre		
- siège	450 000 €	
- ALSH	60 000 €	
- RPE	5 000 €	
Travaux sur l'étang du Cherbois	90 000 €	
Assainissement et création réserve incendie zone Cherbois	10 000 €	
Cuisine centrale	10 000 €	
Aménagement ALSH du Dorat	25 000 €	
Aménagement médiathèque CCHLeM	43 000 €	21 100 €
Programme acquisition matériels divers	22 000 €	11 000 €
Création crèche de Mondon (travaux + mobilier)	181 000 €	120 000 €
Aménagement ALSH de Cieux (travaux + mobilier)	70 000 €	35 000 €
Etude création de logements pour les praticiens	20 000 €	
Maison de santé du Dorat	5 000 €	
Maison de santé Saint-Sulpice-les Feuilles	85 500 €	
Numérique, Haut Débit, WIFI territorial (recettes de la SPL)		75 000 €
Equipement informatique - Matériel de bureau - Mobilier	50 000 €	
Acquisition logiciel ADS Urbanisme	5 000 €	
Acquisition divers matériels service technique	30 000 €	
Immobilier d'entreprise	1 655 000 €	1 280 000 €
Subvention réhabilitation de logements	100 000 €	
OPHA-RU aides à l'investissement aux travaux	50 000 €	
VOIRIE GRVC - Ouvrage d'art	583 000 €	145 800 €
VOIRIE BRAME BENAIZE (Compte de tiers)	100 000 €	100 000 €
sous total 1	4 598 900 €	2 176 100 €

Dépenses d'investissement Hors programme (sans les RAR) :

Chapitre 16 – remboursement du capital emprunté	594 049 €
Chapitre 20 (hors programme)	200 000 €
Chapitre 21 (hors programme)	1 048 800 €
Chapitre 23 (hors programme)	965 070 €
Chapitre 040 – amortissement	210 000 €
Déficit antérieur reporté	497 631 €
sous total 2	3 515 550 €
TOTAL DEPENSES	8 114 450 €

Recettes d'investissement Hors programme (sans les RAR) :

Vente bâtiment siège CCHLeM		146 000 €
Subventions		2 076 100 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (= couverture par la section de fonctionnement du besoin d'investissement)		1 200 000 €
FCTVA		405 300 €
Emprunt		600 000 €
Amortissements		722 549 €
Opérations sur compte de tiers (voirie Brame Benaize)		100 000 €
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement		2 400 000 €
TOTAL RECETTES		7 649 949 €

RESTES A REALISER 2024	99 900 €	564 401 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF + RAR	8 214 350 €	8 214 350 €

IV – BUDGETS ANNEXES

1°) Les budgets annexes du secteur « Economie » :

- Les dépenses de fonctionnement

Libellé	Ateliers Relais	ZA CCHLeM
011 - Charges à caractère général	6 200 €	259 320 €
65 - Autres charges de gestion	50 €	2 450 €
66 - Charges financières	100 €	5 672 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	0 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	0 €
042 - Dépenses d'ordre	40 000 €	291 000 €
043 – Opérations patrimoniales	0 €	13 000 €
002- Résultat reporté	622 412 €	
TOTAL	668 762 €	571 442 €

- Les recettes de fonctionnement

Libellé	Ateliers Relais	ZA CCHLeM
70 - Produits des services	0 €	105 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	658 762 €	42 060 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	5 000 €
042 - Opérations d'ordre	10 000 €	160 000 €
043 – Opérations patrimoniales	0 €	13 000 €
002- Résultat reporté	0 €	246 382 €
TOTAL	668 762 €	571 442 €

- Budget ZA CCHLeM

Pour mémoire, ce budget regroupe depuis le 01/01/2023, les anciens budgets annexes ZAE Monteil Blanzac, ZA Repaire Peyrat, ZA Magnac-Laval et ZA Le Dorat.

Les **recettes de fonctionnement** proviennent principalement de l'excédent reporté pour 246 382 €, de prévisions de vente de terrain pour 105 000 € et de 42 060 € de loyers pour les bâtiments modulables de la zone du Monteil et du bâtiment loué à l'entreprise Lindor sur la zone du Dorat.

Ces **recettes permettent de financer** pour 267 442 € d'entretien des zones et de charges de gestion courante.

- Budget Ateliers Relais

Ce budget sera clôturé courant d'année 2025. Les opérations d'ordre de cession devraient permettre globalement une clôture à l'équilibre.

- **La section d'investissement**

Les différents programmes d'investissement en 2025 sont :

- **Budget ZA CCHLeM :**

Les principales dépenses d'investissement correspondent au **remboursement de l'emprunt** pour 73 000 € et au **résultat antérieur reporté** pour 1 006 397 €.

Les programmes d'investissement prévus sont :

- ✓ L'étude pour l'aménagement de la zone du Repaire = **50 000 €**
- ✓ Mise en place de la signalétique et acquisition de terrain = **65 000 €**

Elles sont équilibrées grâce au recours à l'emprunt et aux dotations aux amortissements.

- **Budget Ateliers Relais**

Aucun investissement sur 2025.

2°) Les budgets annexes du secteur « Tourisme » :

- **Les dépenses de fonctionnement**

Libellé	Site des Pouyades	Hôtel snack Mondon
011 - Charges à caractère général	174 500 €	17 800 €
012 - Charges de personnel	120 500 €	0 €
65 - Autres charges de gestion	3 000 €	1 700 €
67 – 68 - Charges exceptionnelles	51 500 €	1 500 €
042 - Dépenses d'ordre	200 000 €	23 000 €
002- Résultat reporté	128 510 €	110 533 €
TOTAL	678 010 €	154 533 €

- **Les recettes de fonctionnement**

Libellé	Site des Pouyades	Hôtel snack Mondon
70 - Produits des services	200 000 €	0 €
75 - Autres produits de gestion courante	398 010 €	154 533 €
042 - Opérations d'ordre	80 000 €	0 €
TOTAL	678 010 €	154 533 €

- **Budget Hôtel Snack Mondon**

Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux **loyers** perçus pour l'Auberge de Mondon et le snack pour 19 000 € et pour 135 533 € de participation du budget principal, permettant de **couvrir le déficit antérieur** reporté et les **charges à caractère général** notamment des frais d'honoraires pour le bornage du terrain de l'Auberge.

- Budget Site des Pouyades

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement à 200 000 € de locations des gîtes et à 230 000 € de subvention pour l'équilibre du budget principal.

Les charges à caractère général connaissent une légère hausse par rapport aux inscriptions de crédit de 2024 afin de tenir compte de l'inflation et de la revalorisation de la quittance d'assurance des biens (+8 %).

Les charges de personnel diminuent légèrement suite au départ d'un agent qui sera remplacé par un agent saisonnier. Parallèlement, les charges sont ajustées afin de tenir compte du GVT ainsi que de l'augmentation du point d'indice.

Il est également nécessaire d'inscrire en dépense **128 510 € de résultat antérieur**.

• La section d'investissement

- Budget Hôtel Snack Mondon

Les principales recettes d'investissement proviennent du résultat antérieur reporté et des opérations d'ordre et permettent d'inscrire 105 926 € d'immobilisations.

- Budget Site des Pouyades

Les principales dépenses d'investissement correspondent à :

- ✓ Acquisition de divers équipements et télévisions = 35 000 € ;
- ✓ Aménagement divers - hameau de gîtes = 10 000 € ;
- ✓ Réfection grille et vanne de l'étang = 20 000 € ;
- ✓ Aménagement pontons et mise aux normes de l'étang = 60 000 € ;
- ✓ Aménagements extérieurs des gîtes = 20 000 € ;
- ✓ Aménagement piscine du site = 10 000 € ;
- ✓ Aménagement parking et clôture périphériques = 20 000 €.

Ces dépenses sont principalement financées par le résultat antérieur reporté pour 689 981 € et les opérations d'ordre.

4°) Le budget annexe « OM REOM » :

• Les dépenses de fonctionnement

Libellé	OM REOM
011 - Charges à caractère général	1 913 915 €
012 - Charges de personnel	340 000 €
65 - Autres charges de gestion	1 261 200 €
66 - Charges financières	15 500 €
67 - Charges exceptionnelles	239 308 €
68- Dotations aux provisions et dépréciation	17 000 €
042 - Dépenses d'ordre	210 000 €
002- Résultat reporté	0 €
TOTAL	3 996 923 €

- **Les recettes de fonctionnement**

Libellé	OM REOM
70 - Produits des services	3 712 800 €
75 – Autres produits de gestion courante	100 €
77 - Produits exceptionnels	3 100 €
78 – Reprises sur dépréciation des actifs circulants	16 000 €
042 - Opérations d'ordre	9 000 €
002- Résultat reporté	255 923 €
TOTAL	3 996 923 €

Les principales dépenses sont :

- ✓ Régie : carburants et autres frais de fonctionnement = 330 900 € ;
- ✓ Contrat COVERED : pour le secteur HL du 1er janvier au 31 août = 610 000 € ;
du 1er septembre au 31 décembre = 185 000 € ;
- ✓ Contrat Maximum et Rempart = 126 000 € ;
- ✓ SYDED pour le transfert et le traitement des OM = 735 000 € ;
- ✓ SYDED pour déchetteries et tri = 1 221 000 € ;
- ✓ Charges de personnel = 340 000 € ;
- ✓ Titres annulés sur exercice antérieur = 239 000 € ;
- ✓ Opération d'ordre = 210 000 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent pour **3 713 K€** à la redevance pour l'ensemble du territoire et pour 255 923 € au résultat reporté.

- **La section d'investissement**

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

- ✓ Mise en œuvre des PAV :
 - Installation des PAV aériens = 620 000 € ;
 - Installation des PAV semi enterrés = 130 000 € ;
 - Mise en place des contrôles d'accès (badges..) = 220 000 € ;
 - Mise à jour du logiciel pour les badgeages = 30 000 € ;
 - Accompagnement et communication = 16 500 € ;
- ✓ Achat de composteurs pour 100 000 € ;
- ✓ De plus, sont inscrits 404 200 € au chapitre 21 des dépenses d'investissement non affectées à des opérations. Ces crédits permettront des investissements futurs.

Ces dépenses sont principalement financées par 151 100 € de FCTVA et le résultat antérieur reporté pour 1 168 645 €.

4°) Le budget annexe « Assainissement » :

- Les dépenses de fonctionnement

Libellé	Assainissement
011 - Charges à caractère général	1 252 000 €
012 - Charges de personnel	277 000 €
65 - Autres charges de gestion	12 000 €
66 - Charges financières	50 000 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €
68- Dotations aux provisions et dépréciation	7 000 €
042 - Dépenses d'ordre	920 000 €
023 – Virement à la section d'investissement	686 500 €
TOTAL	3 205 500 €

- Les recettes de fonctionnement

Libellé	Assainissement
70 - Produits des services	2 235 000 €
74 – Subvention d'exploitation	686 500 €
75 – Autres produits de gestion courante	35 000 €
77 - Produits exceptionnels	22 000 €
78 – Reprises sur dépréciation des actifs circulants	16 000 €
042 - Opérations d'ordre	211 000 €
TOTAL	3 205 500 €

Les principales dépenses sont :

- ✓ Frais de gestion courante :
(carburant, EDF janvier, télécommunication, entretien véhicule, assurance....) = 228 000 € ;
- ✓ Solde étude accompagnement transfert de compétence = 14 000 € ;
- ✓ Contrats de prestations de service pour l'exploitation des réseaux d'assainissement collectif auprès de La Saur et Agur = 990 000 € ;
- ✓ Intérêt des emprunts transférés et du nouvel emprunt = 90 000 € ;
- ✓ Charges de personnel CCHLeM = 277 000 € ;
- ✓ Opérations d'ordre = 920 000 €.

Les **RECETTES de fonctionnement** correspondent pour 2 235 K€ à la redevance pour l'ensemble du territoire et des écritures d'opérations d'ordre.

SLOW

Il est à préciser que les Attributions de Compensation (AC) d'un montant de 686 500 € pour le financement des travaux sont versées par le budget principal au budget annexe assainissement en recette de fonctionnement puis capitalisées au 023 « virement à la section d'investissement ».

- **La section d'investissement**

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

- ✓ Travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement suivants :
 - Sur la commune d'Arnac la Poste = 1 535 438 € ;
 - Sur la commune de Blond = 317 798 € ;
 - Sur la commune de Bellac = 659 707 € ;
 - Sur la commune du Dorat = 1 354 631 € ;
 - Sur la commune de Magnac-Laval = 80 861 € ;
 - Sur la commune de Montrol-Sénard = 159 370 € ;
 - Sur la commune de Peyrat-de-Bellac = 352 893 €.
- ✓ De plus, sont inscrits 180 460 € aux chapitres 20, 21 et 23 des dépenses d'investissement non affectées à des opérations. Ces crédits permettront des investissements futurs.

Ces dépenses sont principalement financées par :

- ✓ Des subventions du Conseil départemental et de l'AELB = 2 307 144 €
- ✓ L'emprunt contracté et transféré par la commune d'Arnac-la Poste = 320 000 €
- ✓ L'excédent capitalisé de fonctionnement d'un montant égal aux AC = 686 500 €
- ✓ Un emprunt = 1 054 813 €.